



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE PORTANT LE NUMÉRO 03-429

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

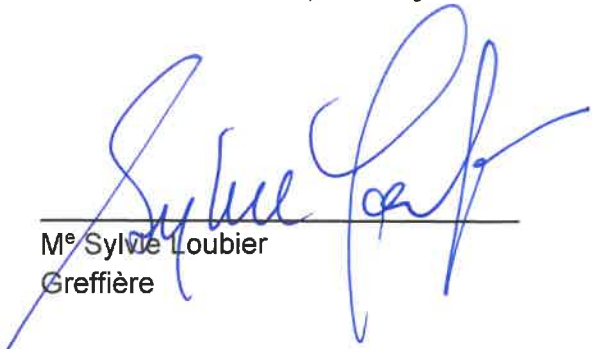
QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra **le mardi 4 octobre 2022 à compter de 19 h 30**, le Conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 03-429 et ses amendements, pour la propriété sise au 6, chemin Mason à La Pêche connue sous le lot 3 391 409 du cadastre du Québec.

La demande vise à permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée en cour avant, avec une marge avant de 6,42 mètres. Plus spécifiquement, la demande de dérogation mineure porte sur l'objet suivant :

- Les propriétaires Mme Ryan et M. Jones souhaitent agrandir leur résidence qui viennent d'acquérir afin d'aménager un logement bigénérationnel pour les parents de M. Jones;
- L'agrandissement est prévu en cour avant et comportera un garage pour répondre au besoin de la grande famille;
- La disposition du bâtiment en forme de « L » a pour but d'éloigner le bâtiment de la cour latérale droite. La cour latérale droite est contiguë à un petit lot vacant donnant sur la route 105. L'objectif est d'avoir la plus grande zone tampon pour limiter les nuisances sonores;
- Pour permettre l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée avec une marge avant de 6,42 mètres comme indiqué dans le plan d'implantation projeté réalisé par Mathieu Fournier, arpenteur-géomètre, comportant la minute 3423, daté du 18 juillet 2022 alors que la norme d'implantation particulière (1) de la grille de zonage Rr-603 du Règlement de zonages 03-429 prévoit une marge avant minimale de 15 mètres pour les propriétés situées en bordure d'un chemin non conforme.

La séance publique aura lieu à la Salle Desjardins du Complexe sportif de La Pêche, située au 20, chemin Raphaël à La Pêche, et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

DONNÉ à La Pêche, ce 16^e jour de mois de septembre deux mille vingt et deux (2022).


M^e Sylvie Loubier
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, M^e Sylvie Loubier, greffière et directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 16 septembre 2022.


M^e Sylvie Loubier
Greffière